

LES CONDITIONS DE LOGEMENT DES PERSONNES AYANT DES PROBLÈMES DE SANTÉ ET DES LIMITATIONS D'ACTIVITÉ AU CANADA, EN 1991 : RÉTROSPECTIVE

Introduction

Cette rétrospective se penche sur les conditions de logement des Canadiennes et Canadiens aux prises avec des problèmes de santé et des limitations d'activité, à la lumière des données de Statistique Canada tirées du recensement du Canada de 1991 et mises en rapport avec celles de l'enquête post-censitaire sur la santé et les limitations d'activité (ESLA). L'ensemble sert de fondation à un projet que se propose de réaliser la SCHL et qui consistera à mettre en rapport les données du recensement du Canada de 2001 et celles de l'ESLA subséquente.

La présente recherche fait référence au concept des besoins impérieux de logement, tel qu'il est habituellement utilisé par la SCHL et par d'autres intervenants. Ce concept s'appuie sur la prémisse selon laquelle un ménage doit disposer d'un logement de **qualité convenable** (ne nécessitant pas de réparation importante), de **taille convenable** (disposant d'un nombre suffisant de chambres à coucher) et de **prix abordable** (les frais de logement devant être inférieurs à 30 % du revenu avant impôt du ménage). Un ménage est reconnu comme ayant des **besoins impérieux de logement**

lorsque son logement tombe sous la barre de l'une des trois normes de qualité, de taille et de prix et qu'il lui faudrait dépenser 30 % ou plus de son revenu pour payer le loyer moyen d'un logement de rechange sur le marché local, qui satisfasse aux trois normes.

Puisque le logement des personnes handicapées doit être adapté et comprendre les supports nécessaires pour faciliter les activités normales du quotidien, l'étude signale les obstacles à l'obtention de modifications domiciliaires et du soutien nécessaire pour réaliser les activités à la maison ou pour déménager dans des locaux plus adéquats.

Constats

Les ménages comprenant des personnes handicapées sont plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux de logement que les autres ménages canadiens. En 1991, 18 % des ménages comprenant au moins une personne handicapée avaient des besoins impérieux de logement, comparativement à 12 % de l'ensemble des ménages canadiens.



Environ 644 000 personnes handicapées faisaient partie de près de 529 000 ménages aux prises avec des besoins impérieux de logement. Une personne

BIEN PLUS DU TIERS DES PERSONNES HANDICAPÉES APPARTENANT À DES MÉNAGES LOCATAIRES ONT DES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT, CONTRE UNE SUR DIX POUR LES MÉNAGES PROPRIÉTAIRES-OCCUPANTS.

handicapée sur sept a des besoins impérieux de logement en raison de l'abordabilité, une sur vingt-cinq en raison de la qualité et une sur cinquante en raison de la taille du logement.

La grande majorité (82 %) des personnes handicapées ayant des besoins impérieux de logement se situent en deçà de la norme d'abordabilité. (Cela est tout aussi vrai chez les personnes sans handicap.)

La plupart des personnes handicapées sont propriétaires-occupantes de logements privés, alors que la plupart (62 %) des personnes handicapées aux prises avec des besoins impérieux de logement sont locataires. (Il en va de même pour les personnes non handicapées aux prises avec des besoins impérieux de logement, qui sont pour la plupart locataires.)

Comparativement à l'ensemble de la population :

- une plus forte proportion de locataires handicapés se retrouve sous la norme d'abordabilité;
- de plus fortes proportions de locataires et de propriétaires handicapés ayant des besoins impérieux de logement sont sous la norme de qualité convenable.

Les personnes les plus susceptibles d'avoir des besoins impérieux de logement

La probabilité d'avoir des besoins impérieux de logement varie considérablement chez les personnes handicapées. Elle dépend de facteurs tels que la gravité des problèmes de santé et des limitations d'activité, les conditions de logement et les caractéristiques sociodémographiques, particulièrement de l'accès à l'emploi et à d'autres sources de revenu. Lorsque des personnes composant le ménage

souffrent de problèmes de santé et de limitations d'activité, l'ensemble des revenus et autres ressources du ménage s'en trouve souvent restreint. De plus, certaines de ces ressources doivent servir à surmonter les obstacles associés aux handicaps. Le handicap des propriétaires peut aussi limiter l'entretien qu'ils sont capables de faire eux-mêmes. Ces difficultés augmentent la probabilité qu'ils aient des besoins impérieux de logement. Ainsi :

- La fréquence des besoins impérieux est relativement élevée chez les personnes ayant des niveaux de handicap modérés et élevés, surtout chez les adultes non âgés, en raison des limitations que ces handicaps imposent à leur capacité de concurrencer sur le marché du travail.
- Les obstacles à l'emploi ou, le cas échéant, à un revenu d'emploi adéquat sont nombreux pour les personnes dont la mobilité réduite nécessite le recours au fauteuil roulant, pour celles qui connaissent des difficultés d'apprentissage, des troubles de mémoire ou des problèmes de santé mentale et pour les adultes non âgés qui ont des problèmes de vision. La proportion des besoins impérieux de logement est comparativement élevée parmi ces populations.
- L'incidence des besoins impérieux de logement est relativement élevée chez les femmes non âgées, qui sont handicapées et chez lesquelles un faible revenu d'emploi constitue un facteur qui revient souvent.
- Les mères seules qui sont handicapées sont particulièrement susceptibles de connaître des besoins impérieux de logement (comme c'est aussi le cas pour les mères seules non handicapées).
- Les femmes âgées (surtout celles de 75 ans et plus) sont susceptibles de vivre plus longtemps que leur époux et, lorsque cela se produit, elles ne disposent souvent que d'une pension ou d'un autre revenu de retraite modestes. Il est probable que ces femmes aient un handicap et qu'elles éprouvent des besoins impérieux de logement.

- Les personnes handicapées vivant seules sont particulièrement susceptibles de connaître des besoins impérieux de logement, surtout lorsqu'il ne s'agit pas de personnes âgées.
- Plus le pourcentage de personnes composant le ménage et souffrant de problèmes de santé ou de limitations d'activité est élevé, plus il est probable que ce ménage ait des besoins impérieux de logement.
- Les enfants handicapés sont plus susceptibles que les autres enfants de vivre dans un ménage ayant des besoins impérieux de logement.
- Les propriétaires âgés, dont le revenu est modeste et qui sont handicapés éprouvent souvent des difficultés à entretenir leur maison et finissent par éprouver des besoins impérieux, à mesure que leur propriété tombe sous la norme de qualité convenable.

Il faut aussi du temps pour s'adapter aux problèmes de santé et aux limitations d'activité et cela repose souvent sur le développement d'habiletés de rechange. Ainsi, depuis combien de temps la personne est touchée par le handicap et à quel âge celui-ci s'est manifesté sont autant de facteurs qui influencent la probabilité d'avoir des besoins impérieux de logement :

- La période suivant le début de la situation associée au handicap nécessite souvent des ajustements et des changements importants. Pendant cette période, les adultes non âgés sont plus susceptibles de déménager, d'habiter un logement locatif et d'être aux prises avec des besoins impérieux de logement.
- Les adultes non âgés qui ont des problèmes de santé et des limitations d'activité depuis la naissance sont plus susceptibles que les autres de vivre dans un ménage ayant des besoins impérieux de logement. Ces personnes ont souvent été désavantagées toute leur vie, ne bénéficiant que d'un accès limité à l'éducation et aux occasions d'emploi.

Dans l'ensemble, chacun de ces facteurs augmente la probabilité que la personne connaisse des besoins impérieux de logement.

Les personnes qui sont aux prises avec plusieurs de ces facteurs sont tout particulièrement susceptibles d'avoir des besoins impérieux de logement.

Les femmes handicapées, qu'elles vivent seules ou qu'elles élèvent seules

des enfants, affrontent un risque très élevé de connaître des besoins impérieux de logement.

Le risque qu'elles aient des besoins impérieux de logement est en fait deux fois plus élevé que celui des autres personnes handicapées.

LES FEMMES HANDICAPÉES ENTretiennent 41% DE L'ENSEMBLE DES MÉNAGES AYANT DES BESOINS IMPÉRIEUX ET COMPRENANT DES PERSONNES HANDICAPÉES ET 15 % DE TOUS LES MÉNAGES CANADIENS AYANT DES BESOINS IMPÉRIEUX DE LOGEMENT.

Fluctuations dans l'ensemble du Canada

Les fluctuations des taux de personnes handicapées et de l'incidence des besoins impérieux de logement dans l'ensemble du pays reflètent *grosso modo* les différences régionales d'ordre économique et sociodémographique :

- La fréquence élevée de l'incidence simultanée d'un handicap et de besoins impérieux de logement chez les ménages autochtones augmente les niveaux d'ensemble des besoins de logement là où les Autochtones composent une part importante de la population : dans les Territoires et, de façon moins marquée, dans les Prairies. Les ménages autochtones comptent une proportion relativement élevée de logements surpeuplés et de logements ayant besoin de réparations majeures.
- Dans l'ensemble des Maritimes, la proportion de personnes handicapées qui ont des besoins impérieux de logement est élevée, ce qui reflète le fait qu'il s'agit d'une population plus âgée et, en général, d'une économie relativement plus faible.

- En Ontario, la proportion de personnes handicapées ayant des besoins impérieux de logement était particulièrement faible en 1991, en raison surtout de la force de l'économie, des niveaux relativement élevés de l'aide sociale accordée aux personnes handicapées et d'un parc relativement considérable de logements sociaux destinés particulièrement aux personnes ayant des besoins spéciaux.

Le besoin de modifications domiciliaires

Dans l'ensemble, à peine plus d'une personne handicapée sur cinq dit avoir besoin de quelconques modifications domiciliaires. Ces personnes qui expriment le besoin de telles modifications ont généralement des limitations d'agilité ou de flexibilité et plusieurs d'entre elles ont besoin d'un fauteuil roulant pour se déplacer. Le niveau des besoins insatisfaits varie grandement selon le type de modification domiciliaire. La plupart des gens qui ont besoin que des modifications soient apportées aux entrées et sorties du domicile (rampes d'accès ou entrées au niveau de la chaussée) signalent que ces besoins sont satisfaits. Cependant, la plupart de ceux qui ont besoin que des appareils soient modifiés rencontrent encore des difficultés. Il peut s'agir de modifications à apporter aux appareils sanitaires (particulièrement la baignoire ou la douche), aux éviers et comptoirs de cuisine, ou de barres d'appui.

Le coût est de loin le principal obstacle cité par les adultes qui ont besoin de modifications domiciliaires supplémentaires. Le coût est surtout susceptible de constituer un obstacle pour les propriétaires qui connaissent des besoins impérieux de logement et qui désirent modifier les entrées et sorties, et pour les locataires qui ont besoin d'équipement supplémentaire dans leur logement. Conséquemment, la plupart des personnes qui perçoivent un obstacle aux modifications domiciliaires ont indiqué le besoin d'une aide financière. De plus, les locataires ayant besoin que des modifications soient apportées aux entrées et sorties ont souvent mentionné une certaine résistance de la part des propriétaires.

Le besoin d'aide pour les tâches ménagères

L'examen du besoin d'aide pour mener à bien les tâches ménagères quotidiennes projette un second regard sur la qualité de l'environnement domiciliaire. Alors que les personnes qui ont besoin d'aide pour se déplacer à l'intérieur du domicile et pour préparer les repas sont peu nombreuses, 13% ont besoin d'aide pour les tâches ménagères légères et 19% pour les corvées plus difficiles. Les gens qui ont besoin d'aide pour les gros travaux sont les moins susceptibles d'obtenir satisfaction.

Les femmes, surtout celles âgées de 65 ans et plus, sont plus susceptibles d'avoir besoin d'aide pour entreprendre les travaux ménagers et aussi, de voir ce besoin insatisfait. Cela découle de trois facteurs :

- la plus forte proportion de femmes qui s'occupent des travaux domestiques;
- la baisse graduelle de la capacité de faire ces travaux qui survient avec l'âge;
- la forte proportion de femmes âgées qui vivent seules.

Les besoins d'aide pour faire le ménage qui demeurent insatisfaits sont particulièrement généralisés chez les femmes âgées qui sont propriétaires du logement qu'elles occupent. Ce sont surtout les membres de la famille, les amis et les voisins qui comblent le besoin d'aide pour effectuer les travaux ménagers. Certains font appel à d'autres bénévoles ou à de l'aide rémunérée. Les gens qui bénéficient de l'aide apportée par des membres de la famille, des amis ou des voisins sont beaucoup plus susceptibles de considérer que l'aide reçue comble entièrement leurs besoins que ceux qui doivent s'en remettre à d'autres bénévoles ou à de l'aide rémunérée. Les personnes âgées et celles qui ont des handicaps modérés ou sévères sont les moins susceptibles de recevoir l'aide nécessaire.

Satisfaction face au logement

La plupart des personnes handicapées sont satisfaites de leur logement actuel et considèrent qu'elles le demeureraient même si leur état de santé ou leurs capacités venaient à changer. Les personnes vivant dans un logement habité par le propriétaire-occupant, dans des logements coopératifs et dans des logements locatifs prévus pour les aînés et les personnes handicapées sont plus susceptibles d'être satisfaites de leur habitation. Les personnes qui ont besoin d'une modification domiciliaire en raison d'un handicap préféreront en général apporter la modification à leur domicile actuel plutôt que de déménager. Toutefois, la présence d'un handicap, surtout après la période initiale de son installation, demeure l'un des principaux facteurs du haut niveau de mobilité intra-urbaine constaté chez les personnes handicapées.

Quinze pour cent aimeraient déménager. La grande majorité des personnes handicapées qui désirent déménager préféreraient posséder leur logement, accentuant ainsi l'attrait marqué de l'accession à la propriété. À l'opposé, les occupants de logements locatifs privés, de maisons de chambres et de pensions, sont les moins susceptibles d'être satisfaits de leur habitation actuelle, surtout s'ils ont des besoins impérieux de logement. Les personnes de ce groupe désirent déménager étaient aussi plus susceptibles de désirer un autre type de logement.

Une importante majorité de personnes handicapées désirent déménager considèrent qu'elles font face à un obstacle et, le plus souvent, cet obstacle c'est le coût. Un nombre relativement restreint de personnes handicapées ont fait état de discrimination face au handicap dans leur recherche de logement.

Le coût est un obstacle commun, surtout chez les propriétaires-occupants ayant des besoins impérieux de logement, et il se trouve souvent associé à la croyance que l'effort consenti pour déménager est trop onéreux. Par opposition, les locataires ayant des besoins impérieux de logement sont plus susceptibles d'être sur une liste d'attente et de considérer cela comme un obstacle au déménagement, ce qui dénote un fort degré de préférence pour le logement social.

Conclusion

Les personnes handicapées sont sensiblement plus susceptibles que les autres Canadiens et Canadiennes d'avoir des besoins impérieux de logement, particulièrement celles qui sont locataires, qui sont modérément ou sévèrement handicapées, qui vivent seules ou qui sont des femmes ou des mères seules. Plusieurs ont besoin de modifications domiciliaires en fonction de leur handicap mais ne peuvent en assumer le coût. Toutefois, la plupart de ces personnes sont satisfaites de leur domicile actuel. Qui plus est, la plupart de celles qui désirent un changement préféreraient apporter des modifications à leur domicile actuel plutôt que de déménager.

Directeur de projet : John Engeland, Division de la recherche

Le rapport intitulé *The Housing Conditions of Persons with Health and Activity Limitations in Canada, 1991: A Retrospective* est disponible au Centre canadien de documentation sur l'habitation, à l'adresse indiquée plus bas.

Conseiller en recherche : cette rétrospective se fonde sur une recherche réalisée par Aron Spector, de Ark Research Associates.

Recherche sur l'habitation à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la Loi nationale sur l'habitation, le gouvernement du Canada autorise la SCHL à consacrer des fonds à la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et à en publier et à en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Les feuillets documentaires de la série **Le point en recherche** comptent parmi les diverses publications sur le logement produites par la SCHL.

Pour recevoir la liste complète de la série **Le point en recherche**, ou pour obtenir des renseignements sur la recherche et l'information sur le logement de la SCHL, veuillez vous adresser au :

Centre canadien de documentation sur l'habitation
Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario) K1A 0P7

Téléphone : | 800 668-2642
Télécopieur : | 800 245-9274